

DEPARTEMENT DE LA DROME

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 Août 2022

COMMUNE D'ALLAN

Nombre de membres afférents : 18
En exercice : 18 Qui ont pris part à la délibération : 15
Date de la Convocation : 26/08/2022
Date d'affichage : 26/08/2022

L'an deux mil vingt-deux et le 30 août à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de : Monsieur Yves COURBIS, Maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE- Mylène DELORME - Christophe GRANGER- GAUTHIER
Laurent- Jean- Luc MONTAGNER- Marylin MOUTET- Daniel PEYROL- Céline
POIRRIER- Aurélie SYLVESTRE- Patrice TETARD- Laure DUCHAMP- Véronique
AUGIZEAU

Excusés : Alexandra CHABANIS- David MAGNET- Jean GRANGER- Joël MALIGNIER (pouvoir
donné à Jean- Luc MONTAGNER)- Nathalie MARECHAL (pouvoir donné à Laure
DUCHAMP)

Daniel PEYROL a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2022-059: Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction
publique territoriale,
Vu le budget,
Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisé les
emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou
de l'établissement y compris lors des avancements de grade qui s'effectue du grade d'origine au grade
immédiatement supérieur.

Considérant la réussite à l'examen professionnel de Théo PONT, et conformément aux lignes de
gestion arrêtées par la Commune, il est proposé l'avancement de grade de l'agent au grade d'adjoint
technique principal de 2^{ème} classe et ce, à compter du 1^{er} septembre 2022.

Pour permettre cet avancement, le Maire propose donc à l'assemblée la création d'un poste d'adjoint
technique principal de 2^{ème} classe.

Après en avoir délibéré le conseil **A L'UNANIMITE**, adopte cette proposition, ainsi que la modification
du tableau des emplois.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSENTION : 0

Le Maire,

Yves COURBIS

